



FORMATION CONTINUE 2026

VISIOCONFERENCE

DROIT DE LA CONSOMMATION

**ACTUALITE DU DROIT DE LA CONSOMMATION ET DU
SURENDETTEMENT**

Mardi 8 septembre, de 9h00 à 13h00

En visio : Via zoom

Yves PICOD

Professeur à l'Université de Perpignan
Ancien directeur de l'Ecole doctorale

Nathalie PICOD

Maître de conférences à UT 1 Capitole

TARIF :

120€ la séance et 90€ / - 2 ans

Tarif à la charge de l'avocat, hors FIF PL

CLIQUEZ ICI
pour consulter
les informations
du CNB sur le
FIF PL

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître l'actualité en droit de la consommation et du surendettement.

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

I - Notions liminaires et champ d'application

II - Clauses abusives

III - Contrats hors établissement

IV - Pratiques déloyales

V - Surendettement

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52